Image not found or type unknown

Obligations lors d'une succession

Par **Emylyne**, le **04/02/2016** à **22:11**

Bonjour
Mon père est décédé il y a plusieurs années. Ma mère vient de décéder à son tour. Nous sommes 6 enfants. L'ainé est handicapé de naissance, je suis sa tutrice. Nos parents avait mis notre frère usufruitier pour le protéger et éviter que l'un d'entre nous ne le jette à la rue. Aujourd'hui nous devons régler la succession. Il n'y a rien au niveau de l'actif et quelques factures au niveau du passif.
Que se passerait-il si l'un ou plusieurs de mes frères et soeurs refusaient la succession ? Est ce que les droits de succession se reporteraient sur leurs enfants ?

Qu'elles sont les obligations des uns et des autres vis à vis de la maison occupée par mon frère pour ceux qui acceptent la succession ? (Notre frère handicapé est sous ma tutelle et ne perçoit que 799 € par mois)

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés